



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2015-100

Objet :

Dénomination de voies.

Délibération affichée le : **01 OCT. 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt-neuf Septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François SOTO, Maire.

Etaient présents :

MM. SOTO Jean-François – COLOMBIER François - SERVEL Olivier à 18h35 – CHRISTOL Marcel – SOREL Joëlle – LABEUR Martine – BLANES Michel – LEROY Annie – DEHAIL Francine – SANCHEZ Marie-Hélène – VAILHE Bruno – FALZON Serge – LONGIN Thierry – POURTIER Jean Luc – NADAL Olivier - DURAND Véronique - DEBEAUCE Christine - CABOCHE Chrystelle – BONNET Jean-Louis à 18h40 - DEJEAN Anne-Marie - LECOMTE Olivier - SUQUET Maguelone

Pouvoirs : MATEO Amélie à SANCHEZ Marie-Hélène - BIESSE Frédérique à SOTO Jean-François - ADELAERE Sylvain à COLOMBIER François – PANTALEONE Alexandra à SOREL Joëlle – CONTRERAS Sylvie à SUQUET Maguelonne – EDMOND-MARIETTE Gérard à LECOMTE Olivier – GOMEZ René à SANCHEZ Marie-Hélène

Mme SANCHEZ Marie-Hélène est élue secrétaire à l'unanimité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1, Monsieur le Maire, Jean-François SOTO, présente aux membres de l'assemblée l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies de la commune.

Il propose d'attribuer les dénominations suivantes pour les voies dans la ZAC « COSMO » suivant le plan ci-annexé :

- Rue de la Voie Lactée
- Rue de la Comète
- Chemin de l'Etoile
- Rue de la Constellation
- Rue de la Galaxie
- Place de l'Etoile

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **29 Voix POUR (unanimité)**

- Emet un avis **FAVORABLE** aux dénominations de voies citées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à GIGNAC, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-François SOTO



Accusé de réception en préfecture
034-213401144-20150930-DEL2015100-DE
Date de télétransmission : 30/09/2015
Date de réception préfecture : 30/09/2015